



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

SUISSE

Seul le texte prononcé fait foi

59^e session de la Conférence générale de l'AIEA

du 14 au 18 septembre 2015

Déclaration prononcée par

le Secrétaire d'Etat

M. Walter Steinmann

Gouverneur de la Suisse et Directeur Général de l'Office Fédéral de l'Energie

Vienne, le 15 septembre 2015

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de parler aussi au nom de la Principauté du Liechtenstein, qui s'associe à cette déclaration.

La délégation suisse vous présente ses chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la 59^e session de la Conférence générale de l'AIEA et vous assure de son entière collaboration dans l'exercice de votre fonction.

Tout d'abord, j'aimerais chaleureusement remercier le Directeur général, Monsieur Amano, pour son discours d'introduction, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat pour la qualité des travaux effectués tout au long de l'année écoulée.

Ma délégation est particulièrement heureuse de saluer l'arrivée de la République du Turkménistan, d'Antigua-et-Barbuda et de la Barbade en tant que nouveaux Etats membres de l'AIEA.

Monsieur le Président,

La Suisse aimerait tout d'abord saluer l'accord atteint le 14 juillet dernier sur le Plan d'action global commun entre l'Iran et les E3/EU+3. Cet accord historique, réalisé après plusieurs années d'intenses et difficiles négociations a démontré que la diplomatie peut se révéler efficace même face à des problèmes d'envergure. La Suisse est convaincue que ce développement encourageant sera à même de ramener la confiance entre les partenaires ainsi que dans la région du Moyen-Orient. Mon pays espère donc que le Plan d'action global commun sera mis en œuvre de façon constructive par toutes les parties impliquées. L'Agence, qui a contribué de manière importante à l'accord de juillet dernier, aura évidemment un rôle-clé à jouer dans la vérification de la mise en œuvre du volet nucléaire de cet accord. La Suisse a soutenu le processus de négociations qui a mené à l'adoption du Plan d'action global commun. Elle a également soutenu par des moyens financiers le travail de l'AIEA dans sa mise en œuvre du Plan d'action commun de novembre 2013 et continuera de le faire en ce sens.

Monsieur le Président,

L'accident de Fukushima, comme celui de Tchernobyl il y a près de trente ans, a placé la communauté nucléaire internationale devant un défi de taille. Quatre ans se sont écoulés

depuis ce dernier accident, et l'AIEA a rédigé un rapport détaillé à ce sujet. Elle en a présenté un résumé au Conseil des gouverneurs en juin et vient de publier les volumineux rapports techniques pour cette Conférence générale.

La Suisse s'engage pour que la sûreté des nouvelles installations nucléaires soit à la pointe de la technologie et que les installations existantes fassent régulièrement l'objet de contrôles de sûreté et d'améliorations continues.

En ce sens, elle a présenté, dans le cadre de la Convention sur la sûreté nucléaire (CSN), une proposition qui a donné lieu à une conférence diplomatique en février de cette année. Cette conférence a adopté la Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire à l'unanimité.

La Suisse œuvre pour que les objectifs de cette Déclaration deviennent la référence en matière de sûreté nucléaire et que - pour cette raison - ils soient également concrétisés dans le cadre de l'AIEA. Il s'agit d'un enjeu essentiel dans la mesure où l'Agence compte plus du double de membres que la CSN et qu'elle définit les normes mondiales dans le domaine de la sûreté nucléaire. La Suisse encourage également les Parties contractantes à la CNS à rapporter lors de la 7^{ème} réunion d'examen de 2017 sur leur mise en œuvre des objectifs de la Déclaration de Vienne.

Avec le dernier rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire de 2011 et celui sur l'accident de Fukushima, la Suisse estime que des progrès importants ont été réalisés. Toutefois, cela ne signifie pas que le travail est terminé. Le renforcement de la sûreté nucléaire est un effort continu. **La réflexion de l'Agence sur l'élaboration de sa stratégie de sûreté nucléaire doit donc se poursuivre.** Cette réflexion devrait se baser sur l'acquis des douze actions du Plan de 2011, sur l'expérience des États dans leur mise en œuvre dudit Plan d'action, sur les observations et leçons contenues dans le rapport de Fukushima ainsi que sur les principes et actions contenus dans la Déclaration de Vienne. **C'est en ce sens que mon pays a proposé un paragraphe opérationnel dans la résolution sûreté nucléaire de cette année. Nous encourageons les Etats-membres à soutenir cette approche,** qui permettra de continuer de renforcer la sûreté nucléaire au niveau international.

Monsieur le Président,

J'aimerais aborder à présent la question de la sécurité nucléaire, car le terrorisme nucléaire est une menace que mon pays prend très au sérieux.

Mon pays est toutefois d'avis que, pour remplir son objectif de renforcement de la sécurité et stabilité internationales, la sécurité nucléaire doit être envisagée sous une approche plus large. Cette approche ne peut passer sous silence le lien évident entre sécurité nucléaire ainsi que les aspects de désarmement et non-prolifération nucléaires. Il est par ailleurs évident qu'un véritable renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde ne sera atteint que si les matières nucléaires utilisées à des fins militaires sont intégrées dans une telle démarche. En effet, si l'on prend en compte le potentiel immensément destructeur de ces matières militaires – qui représentent plus de 85% de la totalité des matières nucléaires au monde - on peut à juste titre estimer qu'elles méritent autant - sinon plus – d'attention que les matières nucléaires civiles faiblement enrichies ou les sources radioactives.

Cette approche compréhensive a été reconnue par les Etats membres à l'occasion de la Conférence ministérielle sur la sécurité nucléaire organisée par l'AIEA en juin 2013. Elle se retrouve également dans la Résolution 69/39 de l'Assemblée Générale des Nations Unies intitulée "Measures to prevent terrorists from acquiring weapons of mass destruction".

Il s'agit donc de rappeler aux Etats concernés leur responsabilité quant à la fourniture d'assurances à la communauté internationale que les matières nucléaires utilisées à des fins militaires soient sécurisées. Mon pays estime qu'il est d'autant plus important de rappeler cette responsabilité de l'Etat, car l'AIEA ne dispose pas de mandat pour la sécurisation des matières nucléaires militaires et car il n'existe pas – à ce stade – d'instrument multilatéral à cet effet.

C'est en ce sens que mon pays a proposé un paragraphe dans le préambule de la résolution sécurité nucléaire de cette année. Nous encourageons les Etats-membres à soutenir cette approche, qui permettra de renforcer une prise en compte plus large de la sécurité nucléaire au niveau international. Ceci est d'autant plus important que nous sommes en vue d'une nouvelle Conférence ministérielle sur la sécurité nucléaire planifiée par l'AIEA pour 2016.

Monsieur le Président,

Ma délégation **soutient la notion d'évolution du système des garanties et soutient en conséquence le travail du Secrétariat dans la mise en œuvre du concept de l'approche au niveau de l'Etat**, le dénommé « State-level Concept ». Face aux défis

futurs mentionnés maintes fois par le Directeur général en matière de vérification - à savoir toujours plus d'installations, matériels et informations à vérifier, le tout dans un climat constant de réticence à augmenter les budgets – la réflexion sur l'évolution du système des garanties est en effet une question essentielle pour l'Agence.

La Suisse est d'avis que le "state-level concept" doit déboucher sur une véritable optimisation du système des garanties. Celle-ci doit être concrète, substantielle et mesurable, et ceci non seulement pour l'Agence mais aussi pour les Etats membres. Il s'agit donc pour l'AIEA d'optimiser ses moyens, par exemple en allégeant la charge sur les Etats pour lesquels elle dispose des outils de vérification les plus performants et en dirigeant ses ressources limitées vers les dossiers et les domaines de plus grande sensibilité en termes de prolifération nucléaire. Le "state-level concept" ne doit donc pas signifier la continuation du statu quo sous une autre étiquette, mais rapporter de réels bénéfices à l'Agence et aux Etats.

C'est en ce sens que mon pays a proposé un paragraphe dans la résolution garanties de cette année. Nous encourageons les Etats-membres à soutenir cette approche, qui permettra à l'Agence de continuer sa mission de vérification de manière équilibrée face aux défis du futur.

Monsieur le Président,

Dans le cadre des organisations internationales, la Suisse poursuit en principe une politique budgétaire de croissance nominale zéro. Par le passé, elle a cependant toujours fait montre de flexibilité lorsque des tâches importantes pouvaient justifier un écart par rapport à cette politique.

L'AIEA joue un rôle crucial dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le nombre croissant de membres de l'Agence et les tâches supplémentaires dans des domaines aussi variés que l'utilisation pacifique et durable de l'énergie, la médecine, l'alimentation et l'environnement, la science et la technologie, la sécurité, la sûreté et la coopération technique nécessitent que l'Agence dispose de moyens financiers suffisants et d'un personnel qualifié.

C'est pour cette raison que la Suisse a versé une contribution de 230'000 Euros pour le projet ReNuAI des laboratoires de Seibersdorf au début de cette année et qu'elle effectuera un nouveau versement de 90'000 Euros.

En raison des activités croissantes de l'AIEA, la Suisse a consenti à une augmentation du budget ordinaire de 1,6% lors de la discussion budgétaire en cours au Conseil des gouverneurs. L'AIEA assumera notamment des tâches supplémentaires de vérification pour mettre en œuvre l'accord adopté en juillet entre le groupe E3/UE+3 et l'Iran (JCPOA). Si, jusqu'ici, les coûts seront couverts par des contributions volontaires – à ce stade, la Suisse a versé une contribution de 100'000 Euros - à l'avenir, une partie d'entre eux au moins figurera dans le budget ordinaire. Ce développement m'incite à rappeler que la Suisse attend de réels gains d'efficacité résultant de la mise en œuvre du concept de l'approche au niveau de l'Etat.

Monsieur le Président,

J'aimerais dire quelques mots sur l'utilisation de l'énergie nucléaire au regard de la Stratégie énergétique 2050 de la Suisse.

Suite à l'accident de Fukushima, en 2011, le gouvernement et le Parlement ont pris la décision de principe de sortir progressivement du nucléaire. Selon cette décision, les cinq centrales nucléaires existantes devront être mises hors service dès que notre autorité de régulation estimera que leur exploitation ne satisfera plus aux critères de sûreté nucléaire. Elles ne seront pas remplacées.

Cette décision et d'autres changements profonds observés depuis des années en termes de marché, de technologie et d'internationalisation nécessitent une transformation progressive du système énergétique suisse. Pour ce faire, le gouvernement a élaboré la Stratégie énergétique 2050. Elle se fonde sur la mise à jour des Perspectives énergétiques, qui comportent des scénarios visant une sécurité d'approvisionnement de premier ordre à des prix acceptables et avec des conséquences environnementales de moins en moins négatives.

Pour les années à venir, la Suisse reste toutefois intéressée au développement de la sécurité et de la sûreté des installations existantes et à une étroite collaboration en la matière avec l'AIEA. En effet, la Suisse examine la possibilité d'introduire des règles concrètes régissant une exploitation à long terme de certaines centrales nucléaires.

Dans ce contexte, une première centrale sera mise hors service en 2019 après 47 ans d'exploitation. Les aspects économiques et politiques, ajoutés aux importants investissements nécessaires à une exploitation sûre de la centrale à long terme exigés par

notre autorité de surveillance en matière de sécurité nucléaire ont constitué les raisons déterminantes de ce choix. Le processus de démantèlement est prévu pour l'après 2019.

Monsieur le Président,

J'aimerais dire à présent quelques mots sur la gestion des déchets radioactifs. En vertu de la loi suisse sur l'énergie nucléaire, les exploitants d'installations nucléaires sont tenus de financer les coûts liés à la gestion de leurs déchets radioactifs et à la désaffectation des centrales.

Dans le domaine du stockage des déchets radioactifs, la recherche de sites aptes à abriter un dépôt en couches géologiques profondes continue. Les propositions de sites sont examinées par les autorités fédérales, des groupes d'experts, les régions susceptibles d'héberger un site ainsi qu'avec nos voisins l'Allemagne et l'Autriche. Le Conseil fédéral devrait en 2017 se prononcer sur ces propositions et sur les prochaines étapes de la procédure.

Monsieur le Président,

Pour la Suisse, c'est une nouvelle fois un honneur de prendre une part active au Conseil des gouverneurs. C'est pourquoi j'estime indispensable de définir des axes de coopération entre mon pays et l'Agence.

Outre les domaines précités de la sécurité et sûreté nucléaires ainsi que des garanties, la Suisse attache une importance capitale à d'autres possibilités de collaboration avec l'Agence.

Un exemple est ainsi fourni par la collaboration active avec une autre organisation viennoise, le Comité scientifique de l'ONU sur les conséquences des émissions radioactives (UNSCEAR), qui étudie scientifiquement les effets sur l'être humain de l'exposition aux radiations dans l'environnement, la médecine et l'industrie et dont les résultats forment la base pour la définition de valeurs limites et de pratiques de travail en radioprotection.

Par ailleurs, nous visons à approfondir la collaboration avec les laboratoires d'analyses pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement (réseau ALMERA), en particulier pour les analyses de l'eau et de l'air. Pour la Suisse, la collaboration dans le domaine

ALMERA / RANET revêt une grande importance. Dans ce contexte, la Suisse vise à ce que le laboratoire national de référence ABC de Spiez soit désigné comme Centre de collaboration de l'AIEA.

Dans le domaine de la vérification enfin, nous souhaitons une coopération concrète avec les garanties de l'AIEA pour les dépôts en couches géologiques profondes, car nous nous aventurons ici en terrain inconnu, non seulement en Suisse, mais aussi à l'échelle internationale, et c'est un domaine qu'il s'agit d'explorer ensemble.

Je vous remercie de votre attention.